

Soyons rassurés! Rest Assured!

Marcel FOURNIER

Volume 20, numéro 1, printemps 1988

La sociologie hors université

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/001253ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/001253ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0038-030X (imprimé)

1492-1375 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

FOURNIER, M. (1988). Soyons rassurés! *Sociologie et sociétés*, 20(1), 156–158.
<https://doi.org/10.7202/001253ar>

Soyons rassurés!

MARCEL FOURNIER

Beaucoup de questions, quelques réponses

D'entrée de jeu, comme si on voulait parer à la critique, les auteurs du *Rapport préliminaire de l'Étude sectorielle en sciences sociales* avertissent le lecteur que «les démarches pour assurer plus de rigueur et d'efficacité à la collecte des données se sont soldées par des résultats assez inégaux» (p. 9) et ils précisent que leur rapport en est un de «recherche appliquée à caractère préliminaire» (p. 10).

Jamais les auteurs d'un rapport remis au Conseil des universités n'auront manifesté une aussi grande prudence, alors même qu'ils ont recensé une «masse considérable de données» (p. 258), dont plusieurs sont comparatives, principalement avec l'Ontario: répartition des cours à option, inscriptions par niveau, discipline et université, taux d'admission et d'inscription, montants des octrois de recherche, distribution des effectifs professoraux et tâche des professeurs réguliers mesurée en termes de crédits-étudiants, etc. Les difficultés que le comité a rencontrées au cours de son étude ont été cependant nombreuses: elles s'expliquent tantôt par l'ampleur du mandat, tantôt par l'absence de données. Puisqu'il ne s'agit pas à proprement parler d'une équipe de recherche, il est impossible pour un tel comité composé de professeurs de disciplines et d'orientations différentes, d'élaborer et de réaliser un véritable programme de recherche; il est contraint de s'appuyer sur des données secondaires et, si les ressources financières le permettent, sur une ou deux études nouvelles. Pour ne prendre que quelques exemples, une telle démarche ne permet ni d'identifier d'une manière satisfaisante les caractéristiques sociales et scolaires de la population étudiante (p. 126), ni d'établir la correspondance entre la formation universitaire et les besoins du marché (p. 139). Enfin, l'on peut regretter la faible participation des milieux concernés, avec «un faible taux de réponses aux questions relatives au développement, à la planification et à la gestion dans le secteur des sciences sociales» (p. 247).

Si l'on juge la qualité d'une démarche intellectuelle non tant par les réponses qu'elle fournit que par les questions qu'elle suscite, le rapport du comité d'étude sectorielle en sciences sociales est excellent. Jamais un comité d'étude n'aura formulé un aussi grand nombre de questions. Chacun des chapitres se termine par une section où sont présentées «les questions qui, du point de vue du comité, méritent d'être discutées lors de la consultation» (p. 10). Et il ne s'agit pas de «petites» questions anodines! Prenons au hasard quelques-unes de ces questions: «Comment interpréter les différences très marquées dans les taux d'inscriptions aux programmes d'une université à une autre? (p. 102). «Comment expliquer une telle hétérogénéité» (relativement aux préalables pour l'admission)? (p. 134). «Comment expliquer le peu de succès rencontré dans certains programmes d'aide à la recherche thématique ou stratégique?» (p. 206) etc. La seule formulation de ces questions générales indique que l'analyse présentée dans le rapport est inachevée ou, tout au moins que ses auteurs ne sont pas parvenus à percer le «mystère» que représente le développement des sciences sociales au Québec!

Le champ des sciences sociales

L'une des qualités du rapport d'étude sectorielle en sciences sociales est d'identifier clairement les problèmes auxquels sont confrontées les diverses disciplines et de dégager les principaux enjeux qui lient et opposent leurs membres. L'étude sectorielle elle-même est un enjeu. D'ailleurs, au moment d'«identifier les programmes et les départements concrètement visés par l'étude», le comité a rencontré «certains problèmes résultant pour l'essentiel d'un

- 1.3 Deux moyens coercitifs de modifier le caractère fermé des baccalauréats résident dans les formules suivantes: adopter dans les universités francophones la formule de plusieurs des universités anglophones québécoises, qui limite (bien au-dessous des pratiques actuelles) le nombre de crédits qu'il est possible de prendre dans la discipline «majeure». Cela impliquera de très sérieux remaniements dans la tâche des professeurs. Les auteurs du rapport ne pourraient-ils simuler les effets de ces modifications sur la tâche professorale de façon à nous permettre de faire des choix éclairés?

L'autre formule coercitive s'inspirerait précisément des réformes adoptées dans quelques universités anglo-canadiennes et américaines: un bac de quatre années dont deux sont consacrées à une formation générale en sciences sociales ou même plus générale encore, précédant l'entrée en «spécialisation». Pourquoi ne pas avoir simulé les effets de ce type de modification sur le corps professoral; sur la charge de travail? Les études comparatives auxquelles se livrent les auteurs du rapport (comparaisons Québec, Ontario; Québec anglophone, Québec francophone; Canada, E.-U.) leur permettent de simuler les effets de ces changements.

- 1.4 Les auteurs du rapport ne soulèvent pas vraiment la question de la désuétude prévisible de certains champs, le caractère plus éphémère de spécialités très pointues. N'est-ce pas le devoir et le mandat d'un comité, comme le comité Maheu, de rechercher les effets de satiété de certains domaines, d'exposer les effets d'appauvrissement sur les disciplines fondamentales, de la structuration de domaines très spécialisés?
- 1.5 Depuis quelques années le marché de l'emploi fait largement appel — du moins dans des secteurs que je connais — à des détenteurs de baccalauréats en sciences sociales (et même «humaines» dans quelques cas) sans privilégier les bacheliers d'un programme pointu comme psycho-éducation, criminologie, éducation spécialisée, psychologie, etc. Ne faudrait-il pas reconnaître, analyser cette tendance au chapitre 6, sur les liens entre formation et emploi, et en tirer les conclusions qui s'imposent puisque les auteurs semblent croire que la formation universitaire en sciences sociales doit déboucher sur un emploi «pratique» et précis? (Curieuse contradiction puisqu'ils relèvent plusieurs fois le caractère plus «gratuit» des motivations des candidats).
2. Concernant la faiblesse relative des dossiers des candidats en sciences sociales: c'est là un problème réel et bien plus sérieux que les auteurs du rapport ne consentent à l'admettre. Il faut le dire clairement au risque de se faire détester: on accepte dans les départements de sciences sociales des candidats qui ont une cote Z inférieure à celle des candidats en médecine, sciences naturelles et génie.

Chose plus grave: dans un nombre impressionnant de cas, les sciences sociales constituent un deuxième et un troisième choix. C'est assez dire le peu de prestige que les candidats attachent à ces disciplines ou même les possibilités d'emploi qu'ils entrevoient à la fin de leurs études. Les auteurs feraient bien de relier ces faits à leur analyse du rapport université-emploi au chapitre 6. On peut estimer que la cote Z n'est pas une mesure sérieuse ou fiable. Si tel est le cas et si on semble favoriser une sélection, comme les auteurs du rapport tendent à le faire, il faudrait proposer d'autres critères.

S'intéresser, comme le fait le comité, aux liens entre cégep et université et à l'enrichissement des programmes collégiaux en sciences humaines et sociales n'est ni suffisant ni même logique. Tout se joue au SECONDAIRE III. Si la solution «enrichissement» devait s'appliquer quelque part, c'est dès ce moment qu'il faudrait la faire jouer de façon à ce que la filière sciences sociales et humaines ne soit pas, comme c'est le cas présentement, celle à laquelle on accède souvent parce que les options plus difficiles et «prestigieuses» nous sont fermées.

Toutes ces considérations supposent, on le voit bien, un postulat, une intention de sélection réelle, voire rigoureuse. Or, la sélectivité est une option politique et idéologique aux conséquences nombreuses et économiquement très importantes. Si les auteurs la favorisent, et il me semble que c'est le cas, il conviendrait de le faire clairement ou d'énoncer aussi clairement les voies alternatives et leurs conséquences.

manque de relation univoque entre les notions de discipline, de programme, de département, telles que définies et appliquées par les principaux intéressés» (p. 6). La délimitation du territoire des sciences sociales est une opération d'autant plus complexe qu'elle doit tenir compte non seulement du mode d'identification des membres de chacune des disciplines concernées, mais aussi du type de développement qu'a connu au cours des deux dernières décennies le système universitaire, avec l'ouverture de programmes et de départements à caractère multidisciplinaire (histoire et sociopolitique des sciences, communication, récréologie, sexologie, etc.). Le comité a donc dû utiliser des «critères à la fois logiques et pragmatiques» (p. 5). L'on comprend que certaines disciplines et spécialités, comme les Relations industrielles, ont cherché à s'identifier à ce secteur alors que d'autres, dont Histoire et Communications, ont tout fait pour s'en différencier. La position de la spécialité Histoire est très révélatrice: voisine des sciences sociales, cette discipline a tiré profit de leur développement (méthodologie, etc.) mais elle a souvent fait valoir ses droits d'«aînesse» et a toujours préféré garder ses distances, par exemple en étant rattachée institutionnellement à une faculté des Lettres. Le souci de la distinction s'est manifesté récemment lorsque le Fonds FCAR a voulu effectuer une évaluation-rationalisation des diverses revues québécoises en sciences sociales et qu'il a entrepris de comparer les revues *Recherches sociographiques*, *Sociologie et Sociétés* et la *Revue de l'Histoire de l'Amérique française*. La réaction des historiens fut vive et claire: il n'était nullement question de participer à une opération politico-administrative qui niait la spécificité de leur objet et de leur démarche.

En comparaison, l'attitude des psychologues apparaît beaucoup moins nerveuse: au repli sur soi, ses membres préfèrent l'ouverture au point de transformer leur discipline en une «discipline tout terrain» permettant de passer du domaine des sciences expérimentales à celui des sciences humaines, des «hard sciences» aux «soft sciences». Les sociologues qui, au tournant du siècle, rêvaient d'une psychologie collective, seraient sûrement heureux d'apprendre que la psychologie est une science sociale.

Fort ambitieuse, l'analyse du comité d'étude sectorielle en sciences sociales touche à de nombreuses facettes du développement récent de ces diverses disciplines. Mais pour être complète, en ce qui concerne l'activité de recherche, cette photographie n'aurait pas dû se limiter aux seuls départements concernés et à leur corps professoral. L'une des caractéristiques du développement récent de la recherche est précisément une relative autonomisation de cette activité par rapport à l'enseignement, avec la mise sur pied de l'INRS (urbanisation, éducation, etc.) et la création de l'Institut québécois de la recherche sur la culture, avec l'ouverture de postes de chercheurs en sciences sociales dans nos universités.

Par ailleurs, les comparaisons entre départements de diverses universités sont difficiles, car elles mettent en parallèle des unités qui s'insèrent dans des structures universitaires souvent fort différentes. Ainsi la comparaison entre les départements de sociologie de l'Université de Montréal et de l'UQAM risque d'être fort désavantageuse pour le premier si l'on ne tient pas aussi compte des activités de tous les professeurs qui, détenteurs de diplômes en sociologie, ne sont pas rattachés à un Département de sociologie.

À la notion de «secteur» qu'impose le mandat du Conseil des universités, il aurait peut-être fallu, au plan de l'analyse sociologique, substituer celle de champ!

De l'évaluation à la planification

Face à une étude sectorielle, l'attitude des professeurs et des départements concernés est habituellement très ambivalente: elle dénote certes un intérêt (dont celui de se défendre ou de se faire valoir), mais aussi une grande méfiance. À la lecture du *Rapport préliminaire*, les professeurs des sciences sociales auront quelques raisons de se réjouir. Il est maintenant clairement établi 1) que le secteur des sciences sociales ne souffre pas au Québec, comparativement à l'Ontario, d'«hypertrophie» (p. 287) et 2) que les performances d'un corps professoral hautement qualifié, dans les programmes de recherche libre, «voisinent l'excellence» (p. 201). Voilà pour les compliments!

Mais que les auteurs du Rapport le veuillent ou non, leur démarche en est d'abord une d'évaluation et doit conduire, comme toute étude sectorielle, à une rationalisation-planification

des ressources. Il est, à la lecture du *Rapport préliminaire*, difficile de prévoir avec précision quelle orientation prendra le comité dans ses recommandations. Certes, la critique de la sur-spécialisation devrait conduire au «décloisonnement des programmes de formation», mais qu'en est-il de l'avenir du grand nombre de départements dans une même discipline et de leur faible différenciation? Que sera la tâche du professeur lui-même, dont on observe l'extrême diversité de la charge d'enseignement d'une université et d'une discipline à l'autre (p. 240)? Quel professeur ne sera pas inquiet de 'savoir' que l'on cherche «la meilleure façon de normaliser le calcul de la tâche, au premier cycle, en tenant compte de la présence d'enseignants non réguliers, et de normaliser ce calcul aux deuxième et troisième cycles, en considérant les différences entre les activités réalisées à chacun des deux niveaux» (p. 243)? Pour l'instant, dans leur *Rapport préliminaire*, les membres du comité se font rassurants et n'annoncent pas de grands changements: «L'ère serait peut-être alors davantage à la consolidation des acquis, à l'amélioration du rendement actuel des programmes existants, défi déjà de taille qu'il serait tout à fait naïf de sous-estimer» (p. 299).

Une telle prudence dans la conclusion du rapport traduit la position même de ses auteurs qui, comme membres d'un comité du Conseil des universités, sont à la fois les analystes et les porte-parole de leur propre milieu. Pour être crédible devant les fonctionnaires et le personnel politique, leur rapport doit être (assez) critique; mais, pour être apprécié par les collègues universitaires, il ne doit pas être trop sévère à leur égard. Dans l'art de dire les choses, les auteurs du présent rapport excellent!

Remis en question et puis rassurés, nous pouvons maintenant retourner à nos livres et à nos ordinateurs. Comme le dit une certaine publicité: nous avons la compétence... et un Comité d'étude sectorielle!